

en plus arborer l'unifolié plutôt que l'Union Jack.

A mon sens, c'est un peu la raison qui a incité le premier ministre à nous proposer ce deuxième drapeau plutôt que le Red Ensign comme symbole de notre allégeance au Commonwealth. Je crois aussi que le fait d'avoir l'Union Jack dans la résolution sur le drapeau constituera une transition moins chaotique et plus rapide vers la reconnaissance nationale et entière de notre drapeau unifolié.

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection à voter en faveur de l'Union Jack comme symbole de notre allégeance au Commonwealth, parce que d'abord, à mon sens, cela ne signifie pas grand-chose, et ensuite il s'agira là d'une période de transition, comme je vous l'ai dit, qui rendra acceptable notre drapeau national distinctif plus rapidement et d'une façon moins chaotique.

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):**

Monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots au sujet de l'amendement que nous avons présenté. Je suis en faveur de cet amendement: premièrement parce qu'il est logique, deuxièmement parce qu'il est patriotique, troisièmement parce qu'il est sensé et unitaire, quatrièmement, parce qu'il est canadien et défend notre souveraineté.

Nous sommes un pays souverain, je l'ai déjà dit à la Chambre, et je ne l'oublie pas. Nous possédons notre souveraineté, nous n'avons pas besoin d'autre drapeau. Il est inutile d'accepter un autre symbole. Ce serait au détriment des Canadiens et ce serait pousser le séparatisme à l'extrême que d'accepter un autre symbole.

Nous avons adopté un drapeau de peine et de misère; nous en avons un et c'est sous lui que nous devons vivre, c'est sous lui que nous devons mourir.

Monsieur le président, nous avons maintenant un drapeau. Il a été imposé de force, on le sait, mais c'est quand même le drapeau canadien; c'est le drapeau autour duquel nous devons nous unir et nous rallier. Nous devons le saluer avec fierté et en être honorés.

Ce noble drapeau, monsieur le président, verra bien des coups, peut-être, mais il faut l'aimer, le proclamer, le défendre, et même mourir pour lui en cas de nécessité, si nous sommes vraiment Canadiens.

Pour que notre drapeau soit souverain, il fallait qu'il soit distinctif. Maintenant que nous l'avons, réjouissons-nous. Ce drapeau enfin réalisé symbolise nos aspirations, nos ambitions, notre fierté légitime, notre unité, notre loyauté, notre nationalité canadienne. Il répond enfin à un désir légitime des Canadiens et des Canadiennes sur le sol du Canada.

[M. Chapdelaine.]

Ce drapeau est noble et beau, et il grandira avec le peuple canadien, en tant que nous serons tous Canadiens, Canadiens tout court.

Ce drapeau sera respecté en tant que les Canadiens qu'il représente puissent vivre convenablement sur le sol canadien, sous le signe de la liberté, de la sécurité, de l'honnête aisance, en tant que chaque Canadien sera respecté et reconnu à la grandeur du Canada, d'un océan à l'autre, du pôle nord à la ligne qui nous sépare des États-Unis.

Voilà ce qu'est notre drapeau, le drapeau du Canada. Un drapeau du Canada, ce n'est pas deux drapeaux, ce n'est pas l'Union Jack ou le Red Ensign.

Avec toutes les difficultés du monde, nous avons enfin réussi à doter notre pays d'un drapeau national distinctif; n'allons pas maintenant insulter notre population canadienne en lui infligeant encore la présence officielle d'un drapeau d'origine étrangère, même si nous reconnaissons sa noblesse et sa raison d'être en son pays.

Monsieur le président, en étudiant l'histoire et l'origine des drapeaux, nous constatons que l'Union Jack demeure l'emblème national de la Grande-Bretagne, en vertu d'une proclamation royale du premier janvier 1801, et que le pavillon rouge, autorisé en Angleterre par la reine Anne, en 1707, et par la reine Victoria, en 1864, constitue d'après l'article 72 de la *Merchant and Shipping Act*, de 1894, le pavillon national propre à tous les navires et bateaux appartenant à des citoyens britanniques.

Or, monsieur le président, si les Canadiens désirent réellement manifester leur nouvelle citoyenneté, réellement canadienne, citoyenneté qu'ils possèdent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1947, et s'ils désirent afficher un patriotisme réellement distinctif, ces deux drapeaux étrangers ne conviennent nullement à leurs aspirations nationales et légitimes.

Je ne vois aucunement l'utilité de deux drapeaux dans les statuts du Canada. Nous avons approuvé un drapeau, nous nous sommes exprimés clairement sur le choix final: Un drapeau sans distinction de race, de couleur ni de religion, sans trace de préjugés, un drapeau réellement canadien; tenons-nous en à cela.

Si le très honorable premier ministre (M. Pearson) a manqué de sincérité ou de diplomatie en demandant deux drapeaux pour notre pays, c'est à lui d'en subir les conséquences et de faire le recul nécessaire, car le peuple du Canada, comme celui de tous les autres pays d'ailleurs, est amplement satisfait d'avoir son drapeau canadien, un seul drapeau national et distinctif, au milieu de tous les autres pays du monde et de l'univers.

Au lieu de nous disputer pour deux drapeaux, et ici je m'adresse à tous les membres